

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.

2. Service producteur

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Service Identification professionnelle et enquêtes, en collaboration avec l'Insee, Direction des Etudes et Synthèses Economiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

3. Service réalisant la collecte

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Service Identification professionnelle et enquêtes.

La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution trimestrielle de l'enquête avec parution trimestrielle des résultats correspondants (notamment collection Informations Rapides de l'Insee).

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics est de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'activité passée et future, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; des effectifs.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-sept États membres de l'Union européenne. L'enquête, réalisée en France depuis 1974, fournit les informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat - et Banque Centrale Européenne) ; des statisticiens d'entreprise ; les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles) ; les économistes ; les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics permet de disposer d'une vue rapide, complète et cohérente du secteur des travaux publics, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les statistiques classiques. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises de travaux publics. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics suscite également un intérêt très fort de la part des fédérations régionales de travaux publics. Environ tous les deux mois, la FNTP organise des réunions de secrétaires généraux des fédérations régionales, durant lesquelles elle présente les résultats des analyses économiques du secteur ainsi qu'un suivi des évolutions régionales, qui s'appuient sur l'enquête).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. A ce titre, les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre les activités définies par les codes NAF suivants : 45.1, 45.2, 45.3, 45.4, 45.5Z, ou sélectionnées dans les codes NAF suivants : 01.4A, 01.4B, 14.1A, 14.2A, 26.8C, 28.1A, 28.7Q, 29.1B, 32.2B, 40.3Z, 41.0Z, 51.8M, 60.2L, 60.2M, 60.2P, 71.3C, 71.3G, 74.1J, 74.2C, 74.3B, 74.8K et 90.0A, 90.0E, 90.0G pour leur activité (secondaire) dans les travaux publics.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Participent au système harmonisé les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

Les DOM ne font pas partie du champ.

Il n'y a pas d'extension régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Enquête annuelle d'entreprise de la FNTP.

Sondage stratifié par activité principale et taille d'entreprises.

14. Mode de collecte

Questionnaire remis par la poste.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics est réalisée le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit : janvier, avril, juillet, octobre).

16. Contraintes imposées à l'enquête

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (la plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable », ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale »). Au total, le temps de réponse maximum est de l'ordre de quinze minutes.

17. Instances de concertation (comité scientifique, de concertation, de pilotage, de suivi...)

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture harmonisées ; d'instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture non harmonisées associés à la réflexion sur les enquêtes harmonisées ; de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et EUROSTAT ; BCE ; OCDE) ; d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens), conviés ponctuellement aux réunions du groupe ; et de représentants d'entreprises. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés : les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées ; des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes ; de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête et utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics. Un groupe de travail sur les enquêtes du secteur, animé par la Direction des affaires économiques, propose des pistes d'améliorations à partir des difficultés rencontrées et des retours recueillis, notamment ceux exprimés lors des présentations aux réunions bimestrielles des secrétaires généraux des fédérations régionales au cours desquelles sont présentés et discutés des analyses économiques du secteur et des résultats de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Ce bulletin est envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon au titre du retour d'informations. Les résultats détaillés (y compris diffusion des pourcentages de réponses en hausse, stables et en baisse) pour la France sont disponibles en ligne sur le site internet de la FNTP : <http://www.fntp.fr>. Les résultats par taille d'entreprise, activité principale et région de siège de l'entreprise sont à demander à la Direction des Affaires Economiques de la Fédération.

La diffusion des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection des *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

Certains résultats de l'enquête de conjoncture dans les travaux publics sont repris dans des tableaux de bord relatifs au BTP réalisés au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (*Tableau de bord trimestriel* de l'observatoire du BTP, DAEI - CASP ; publication *Activité et emploi dans le BTP, Chiffres et Analyses*, de la DAEI).

L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne, qui les diffuse dans les lignes relatives à la construction de ses propres publications au titre des informations relatives à la France (données agrégées avec celles de l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est entièrement traitée en interne par la FNTP. L'impression et le publipostage sont réalisés par l'assistante du chef du service Identification professionnelle et Enquêtes, responsable de la cellule de gestion des enquêtes de la FNTP. La réception, la saisie et le contrôle des questionnaires sont assurés par un gestionnaire dont le nom figure sur le questionnaire pour tout renseignement éventuel. Les traitements statistiques sont réalisés par le chef de service qui transmet les résultats à un chargé d'études de la direction des Affaires Economiques pour analyses. L'Insee effectue les traitements saisonniers et la rédaction des *Informations Rapides*.